

INSTRUCTEUR, INSTRUCTRICE DE VOL

PORTRAIT DE LA PROFESSION

L'instructeur ou l'institutrice de vol enseigne à des élèves-pilotes et à des pilotes autorisés des notions théoriques et pratiques (en classe, sur un simulateur de vol ou à bord d'un avion ou d'un hélicoptère) afin qu'ils puissent se conformer aux exigences (de permis, de licences, de qualifications de classe, de type d'appareil, etc.) et réussir les examens théoriques et pratiques des autorités de l'aviation civile comme, Transports Canada, la FAA (aux États-Unis) et l'EASA (en Europe).

Avec la contribution financière de :

Commission
des partenaires
du marché du travail
Québec

 Vidéo Portrait de la profession :
www.youtube.com/watch?v=9xAhFC1Xbj8

CONDITIONS DE TRAVAIL

Salaire annuel moyen selon la classe détenue par l'instructeur.

DÉBUT DE CARRIÈRE

- ▼ Classe 4 : 20 000 \$
- ▼ Classe 3 : 42 000\$
- ▼ Classe 2 : 64 000\$
- ▼ Classe 1 : 87 000 \$

Le salaire peut varier considérablement selon la classe d'instructeur et l'expérience. En début de carrière, le salaire des instructeurs de vol peut être moins élevé qu'indiqué puisqu'ils sont parfois rémunérés pour la prestation de leurs heures de cours théoriques et pratiques seulement.

Condition essentielle d'embauche : être titulaire d'une licence d'instructeur de vol valide émise par Transports Canada. Préalable à la licence d'instructeur de vol : Licence de pilote professionnel (avion ou hélicoptère) ou de pilote de ligne (avion) valide.

Atouts : Pour l'instruction de vol sur avion, il est fortement recommandé d'avoir une licence de pilote professionnel avec annotations de qualifications Multimoteur et de Vol aux instruments (IFR) de Transports Canada, plus communément appelé CPL pour « Commercial Pilot Licence ».

Organisation du travail: Horaires très variables qui exigent d'être disponible 7 jours / 7 (incluant les fins de semaine et les congés fériés), pouvant débiter et/ou se terminer très tôt le matin comme très tard le soir ou la nuit. Possibilités de décalages horaires, ainsi que de périodes d'éloignement et de nuitées hors du domicile.

Environnement social: Collaboration avec les élèves, l'équipe de l'école de pilotage, les contrôleurs aériens, les membres des services au sol à l'aéroport, divers spécialistes de l'entretien et de la navigabilité (dispatch, techniciens d'entretien, etc.) et le transporteur aérien.

TÂCHES

- Prépare ses cours théoriques, ainsi que ses directives et comptes-rendus aux élèves lors des pratiques en vol.
- Enseigne les 10 sujets suivants dans le cas de la 1^{ère} licence de pilote à obtenir, soit la licence de pilote privé :
 - Règlement de l'aviation canadien;
 - L'aérodynamique et la mécanique du vol;
 - La météorologie;
 - Les cellules, les moteurs, les circuits et systèmes;
 - Les instruments de vol et leur utilisation;
 - La théorie de la radio et de l'électronique;
 - La navigation;
 - Les opérations aériennes;
 - Les conditions de délivrance des licences;
 - Les facteurs humains, incluant la prise de décisions du pilote.
- Prépare les pilotes autorisés à obtenir une licence supérieure ou une qualification de classe ou de type d'appareil.
- Évalue au sol et en vol les performances des élèves à la fin de la formation.
- Rédige les rapports et les évaluations.
- S'assure de respecter les conditions de délivrance et de renouvellement de sa licence d'instructeur de vol et ses qualifications de classes.

HABILITÉS PERSONNELLES

- Aime transmettre ses connaissances, coacher, motiver et évaluer.
- Est bilingue (français et anglais).
- A de la facilité à communiquer et à comprendre les différentes prononciations possibles découlant de la langue d'origine de son interlocuteur.
- Sait s'adapter aux différences culturelles en contexte de formation.
- A l'intérêt pour l'aviation, les mathématiques, la physique, la cartographie et la météorologie .
- Est autonome, discipliné et persévérant.
- A une excellente capacité d'adaptation et de gestion du stress.
- Possède un fort esprit d'analyse et est capable de gérer plusieurs données ou tâches en simultanée.
- A un jugement sûr et une grande confiance en soi, ce qui est nécessaire pour prendre les bonnes décisions.
- A de la facilité à communiquer et a le sens de l'observation et de l'organisation.
- Possède le sens des responsabilités et de la rigueur.
- Respecte les procédures de travail, ainsi que les différentes normes applicables aux tâches qu'il doit faire.
- Possède un bon sens de l'orientation.
- Aime se perfectionner.

DIPLÔME REQUIS

Plusieurs combinaisons études/expériences peuvent être prises en considération pour accéder à cette profession :

FORMATION INITIALE

Licence d'instructeur de vol (avion ou hélicoptère) via une école de pilotage reconnue par Transports Canada

Type de Licence	Programme	Écoles de pilotage reconnues par Transports Canada	Langue	Lien
Licence d'instructeur de vol (sous réserve de passation des examens exigés par Transports Canada)	Instructeur de vol classes 4, 3, 2, 1) www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/publications/tp10087-qualification-1115.htm	Rechercher les unités de formation au pilotage du Québec reconnues sur le site de Transports Canada	Français et Anglais	www.tc.gc.ca/fr/services/aviation/delivrance-licences-pilotes-personnel/obtenir-formation-pilote-membre-equipage/comment-choisir-ecole-pilotage.html

FORMATION CONTINUE

Qualifications sur types d'avions	Tu es certes un(e) instructeur(trice) de vol, mais avant tout un(e) pilote ! Ainsi, ta licence de pilotage ne te donne pas le droit de piloter ou d'enseigner sur n'importe quel avion sans formation ni expérience! Il faut donc que tu aies l'opportunité d'acquérir les connaissances et les compétences requises pour piloter chaque type d'avion, que tu sois instructeur(trice) ou non. Pour obtenir tes qualifications, tu seras accompagné soit d'un instructeur (dans un simulateur de vol ou dans l'avion) ou en tant que copilote. Ensuite, quand tu auras satisfait aux exigences, tu pourras demander une qualification de type d'aéronef. Pour tous les détails : www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/publications/tp14727-menu-2709.htm
Demande d'annotations de qualifications de classes (1ère demande et/ou renouvellements)	Il existe plusieurs types de qualifications de classes selon le permis ou la licence détenue. Pour la licence d'instructeur de vol, il existe 4 classes, débutant à la classe 4 et se terminant à la classe la plus élevée, soit la classe 1. Il existe aussi d'autres qualifications, par exemple : Vol aux instruments, vol de nuit, OTT (« over the top » ou au-dessus des nuages). De plus, les pilotes et les instructeurs doivent renouveler leurs qualifications. Pour tous les détails : www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/opssvs/generale-personnel-faq-1811.htm
Pratique des compétences et mise à jour périodique des connaissances	Selon le Règlement de l'aviation canadien, tous les pilotes se doivent de mettre en pratique certaines compétences de pilotage ou suivre une formation tous les six mois, deux ans et cinq ans. www.tc.gc.ca/fr/services/aviation/delivrance-licences-pilotes-personnel/garder-connaissances-competences-pilote.html www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/servreg/rac/partie4-normes-421-1086.htm#421_05
Formations sur les systèmes de l'avion (avioniques, navigation, communications, etc.)	Avec toutes les avancées technologiques, les exploitants aériens modernisent les systèmes de leur flotte d'avions. Tu devras apprendre à utiliser ces systèmes, même lors d'une mise à jour. Il peut s'agir de systèmes de navigation, de GPS, de communications, de paramètres de vol, etc. Chaque avion a ses spécificités.

CAPACITÉS PHYSIQUES

- Le pilote d'avion doit avoir et conserver une excellente santé. Il doit passer régulièrement un examen médical pour la détermination de son aptitude physique et mentale. La passation de cet examen est obligatoire et est règlementé par Transports Canada. Pour plus de détails : www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/servreg/rac/partie4-normes-t42402-1412.htm
- Vision : Avoir un bon champ visuel global et être capable de distinguer les couleurs.
- Ouïe : Être capable de distinguer les sons et de supporter les variations de pression atmosphérique.
- Coordination et perception des membres : Être capable de bien coordonner les mouvements de ses membres supérieurs et inférieurs. Avoir de bons réflexes. Être capable de ressentir les vibrations et les mouvements avec son corps.
- Position corporelle : Être capable de travailler en position assise et debout.

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

- Travail à l'intérieur d'une cabine de pilotage (cockpit), dans des salles de classes, dans des simulateurs de vol.
- Travail à l'extérieur : hangar d'aéronefs, tarmac.
- Sur différents sites géographiques où se trouve l'avion (aéroports ou bases).
- Lieu de travail bruyant où la température est contrôlée ou pas.
- Les risques pouvant être présents dans le lieu de travail peuvent être dangereux.

EMPLOYEURS

- Écoles de pilotage.
- Transporteurs aériens nationaux et régionaux.
- Travail autonome ou contractuel.

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Pour le Québec : Très favorables.

Au Québec actuellement, il commence certes à manquer d'instructeurs de vol expérimentés, mais il y a également une très forte demande de pilotes. Nous prévoyons que les instructeurs de vol seront sollicités pour combler ces postes vacants de pilotes, entraînant ainsi une pénurie d'instructeurs de vol. Comme tu le sais maintenant, pour être instructeur(trice) de vol, il faut être titulaire d'une licence de pilote professionnel (avion ou hélicoptère) ou de pilote de ligne (avion) valide. Mais grâce à toi, la tendance pourrait changer ! Avec une licence d'instructeur de vol en main, c'est un emploi super dans un métier d'avenir qui t'attend!

Inscris-toi au DEC, à l'AEC ou dans une école reconnue en pilotage d'avion ! Ose créer l'avenir ! #oselaero

Ressource : Comité sectoriel de main-d'oeuvre en aérospatiale au Québec (CAMAQ) www.camaq.org